

Procès-Verbal de réunion du conseil municipal
Séance du 28 juin 2016 – 9 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 17-06-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR (à partir du point 5). M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Josy OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Madame Olivier, Maire, explique le fonctionnement annuel du tirage au sort des jurés d'assise par les maires de l'ancien canton de Rosans qui ont réuni et numéroté leurs listes électorales. Ils retiennent six jurés dont deux seront gardés par le tribunal.

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du PV du 12 mai 2016
Mme Chantal BOGET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 12 mai est approuvé.

2. Demande de subvention à la région, Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, *délibération prévue*
Avant, la région accordait une subvention FSL (fonds de solidarité locale) de 15 000 € pour 18 000 € de travaux. Cette année, les nouveaux élus régionaux ont changé les critères. Avec Pierre Michel, la maire propose de solliciter cette nouvelle aide régionale, le FRAT.

Délibération n° 1 Demande de subvention à la région

Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, réhabilitation d'un appartement meublé au grand pré
Josy Olivier, maire, expose : les aides de la région PACA aux communes ont changé. Elle propose de déposer un dossier pour refaire un appartement meublé au grand pré. Les devis (menuiseries, électricité, isolation) s'élèvent à 14 794 € HT, la subvention demandée 70 % du coût des travaux soit 10 356 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de la réalisation du projet, prévoit son financement, sollicite l'aide régionale. VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de suffrages exprimés : 10

3. Migrants, le point sur le dossier par Jean-Jacques Ferrero

Abdallah est installé dans un F1 des HLM, plusieurs personnes s'occupent de lui. Il se débrouille tout seul mais se sent isolé. Un repas a été préparé par lui-même et 40 personnes étaient présentes. Une famille de syriens doit être reçue le 20 juillet, un couple avec quatre enfants. Le collectif aimerait que quelques personnes supplémentaires s'impliquent. Une réunion aura lieu mercredi.

4. Travaux en cours par Pierre Michel

- Station d'épuration des Buissons, STEP
L'entreprise a attaqué les réseaux, elle est bientôt arrivée à la STEP.

- Réseaux d'eau potable
La canalisation d'eau potable qui passe dans le secteur des Buissons a déjà été réparée quatre fois, la marne acide fait des trous dans les tuyaux. Avec la commission des travaux, Jean-Claude Bessière, Didier Pacaud, Dominique Gueytte, il a été décidé de demander à l'entreprise Pistono un devis pour changer cette canalisation sur environ 90 ml. Le devis fait 16 000 €.
Une soupape a été installée par l'entreprise Aubéry. Cela devrait réduire la présence d'air dans les canalisations.

- Maison des énergies, *délibération prévue*

Délibération n° 2 Maison des énergies

Pierre Michel, adjoint chargé des travaux, expose que l'entreprise ST BAT titulaire du marché du lot n° 1, gros œuvre, est en liquidation judiciaire. Les travaux heureusement étaient presque finis. Il propose de contractualiser avec l'entreprise Dufour et la SARL O.M.Façades pour la reprise des travaux prévus au lot n° 1.

Par ailleurs, Avenir Radio a fait un devis pour un complément de l'installation électrique de l'appartement de Margot, ce qui n'était pas prévu dans son marché.

Il propose de signer

- L'avenant n° 2 d'un montant de 3 200,55 € HT avec l'entreprise DUFOUR, titulaire du lot n° 3, cloisons peinture pour travaux supplémentaires, le marché total du lot n° 3 s'élèverait à 46 799,02 € HT
- Le marché pour l'option façades avec la SARL O.M.F pour un montant de 47 180 € HT
- L'avenant n° 1 d'un montant de 1 988 € HT avec l'entreprise AVENIR RADIO titulaire du lot n° 6, électricité, le marché total du lot n° 6 s'élèverait à 26 775 € HT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le maire à signer l'avenant n° 2 de 3 200,55 € HT avec l'entreprise DUFOUR

Autorise le maire à signer le marché façades de 47 180 € HT avec l'entreprise O.M.F

Autorise le maire à signer l'avenant n° 1 de 1 988 € HT avec l'entreprise AVENIR Radio

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 1 Chantal Boget

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de suffrages exprimés : 10

- Travaux divers

Pour répondre à certaines rumeurs, l'adjoint précise que les travaux communaux de goudronnage du chemin de Merdaric, dit chemin Roman, s'arrêtent à sa propriété. C'est Monsieur Roman qui a payé directement l'entreprise pour faire goudronner sa cour.

Concernant les travaux sur réseaux, Jean-Claude Bessière demande que l'entreprise locale puisse intervenir. Pierre Michel rappelle que des travaux confiés à cette entreprise par la mairie, n'ont toujours pas été réalisés, notamment la pose d'un compteur pour la maison « Quenin ».

5. Régularisations cadastrales *délibération prévue*

Délibération n° 3 Régularisations cadastrales

Josy Olivier, maire, expose que l'office notarial de Maître Sylvie TUDES a bien reçu la délibération faisant acte de la désaffectation et du déclassement de la parcelle devant être cédée à la succession Broche et qu'avant cet acte, la parcelle était invendable. Par conséquent elle demande une nouvelle autorisation de la vente prise postérieurement à la délibération constatant la désaffectation et le déclassement.

Cela concerne aussi la vente de la terrasse de la succession Sage-Vallier (voir délibération du 12 août 2013).

Josy Olivier propose donc de prendre les décisions dans l'ordre prévu.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant constaté la désaffectation et le déclassement de la parcelle F 879 en date du 12 mai 2016

DECIDE de la céder à la succession Broche pour 1 € le m²

Concernant la terrasse Sage-Vallier :

CONSTATE que la partie du chemin du Lastic concernée par la création de la parcelle F 951 (appelée F 924 dans le document d'arpentage créé par le géomètre en 2004) n'est plus utilisée depuis très longtemps,

CONSTATE par conséquent la désaffectation de cette partie de la voirie pour 10 m²

DÉCLARE que cette partie de voirie peut être déclassée et passer du domaine public au domaine privé

DIT que ces deux étapes étant passées il peut être décidé de vendre cette parcelle

DECIDE de céder la parcelle F 951 à l'acquéreur de la succession Sage-Vallier soit Madame Mezziani pour 1 € le m² soit 10 €, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 10 - Nombre de suffrages exprimés : 11

6. Signatures du maire dans le cadre des délégations, Conventions - Baux de location – avenants sur marchés

Délibération n° 4 Signatures du maire dans le cadre de ses délégations, Conventions - Baux de location – avenants sur marchés

Josy Olivier, maire, informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Bail appartement conventionné Orpierre pour 189,15 € par mois avec Sabine Adelmann
- Bail appartement meublé Aygues pour 200 € par mois avec Delphine Royer (pour trois mois)
- Convention avec le SDIS pour la surveillance du plan d'eau du samedi 25 juin au dimanche 28 août pour la somme prévisionnelle de 10 000 € TTC
- Avenant au marché avec l'entreprise Aubéry pour les travaux schéma d'eau potable pour un montant de 2 255,58 € HT
- Convention avec la communauté de communes du Pays de Rémuzat pour trois enfants de Rosans inscrits à la crèche
- Contrat avec Hautes-Alpes Emploi Relais pour les maîtres-nageurs pour séances de natation avec les enfants de l'école
- Devis initial de 13 242,94 € HT de la STP Pistono pour changer la canalisation d'eau potable sur 90 ML et devis rectifié pour 96 ml soit 14 032,30 € HT
- Accord pour des travaux d'urgence à la corniche de l'église pour Thierry Antonsig pour moins de 9 000 €
- Accord comme chaque année pour une occupation gratuite du bureau de l'école pour les pompiers saisonniers

7. Schéma de coopération intercommunale, arrêté de périmètre de la communauté de communes Sisteronais-Buëch

Ce sujet est d'une extrême importance selon Jean-Jacques Ferrero. Le schéma proposé regroupe 63 communes, 92 élus, 25000 habitants. L'objectif de tout cela est de dessaisir les communes de leurs prérogatives... Cela s'est fait sans l'aval de la population. Gérard Tenoux avait organisé une réunion avec Daniel Spagnou. Jean-Jacques avait préparé son intervention car il lui paraît clair que Monsieur Spagnou sera président (les ¾ des communautés de communes sont présidées par la ville la plus grande) avec 7 vice-présidents. Ce sera la professionnalisation des élus. Les communes ont 75 jours pour donner leur avis même si les communes disent non, le préfet pourra imposer ce schéma. Jean-Louis Rey, président de la communauté de communes des Baronnies a voté pour, en pensant que ce serait refusé par Sisteron. Un travail en commission est proposé pour, disent-ils, aller de l'avant.

Chantal Boget demande comment mobiliser les citoyens. Josy Olivier rappelle que Bruno Faure, qui n'est pas élu, propose de venir le 30 juin à la communauté de communes du Serrois.

Didier Pacaud dit que la plupart des gens ne savent pas à quoi servent les intercos.

Jean-Jacques Ferrero dit qu'il ne faut pas participer aux réunions de travail avant d'en connaître la décision finale.

Josy Olivier propose de réfléchir avec les autres maires pour peser sur les décisions.

Jean-Jacques Ferrero dit que ce sont 400 000 élus de proximité, bénévoles, qui vont disparaître.

Didier Pacaud et Jeannine Geneix ne savaient pas que le schéma proposé avait changé.

Josy Olivier informe que cette réforme aura des impacts sur la fiscalité qui va certainement s'aligner sur celle de Laragne (unique).

Jean-Jacques Ferrero dit qu'avant la coopération avait un sens, mutualiser...

Le vote sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

Josy Olivier lit l'arrêté reçu de la Drôme adressé à toutes les communes membres du nouveau syndicat de rivière. Elle rappelle que cela fait huit ans qu'ils en parlaient.

8. Parc régional Baronnies provençales, nouveaux statuts, *délibération prévue*

Délibération n° 5 Modification statutaire du Syndicat Mixte de Parc naturel régional des Baronnies provençales

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Parc naturel régional des Baronnies provençales et notamment l'article 5, relatif aux conditions de modification statutaire,

Josy Olivier, maire, expose

La commune de Rosans est membre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Le Comité Syndical du Parc a délibéré le 25 mai 2016 pour procéder à une modification statutaire permettant :

- L'intégration des communes situées dans le périmètre de préfiguration du Parc, mais non classées par décret ministériel, afin qu'elles puissent adhérer au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et bénéficier de l'ingénierie et des actions du syndicat mixte
- La nouvelle répartition des cotisations entre communes et communautés de communes

La commune de Rosans doit donc se prononcer pour accepter ou non cette modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, annexés à la présente délibération

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 10 - Nombre de suffrages exprimés : 11

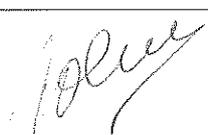
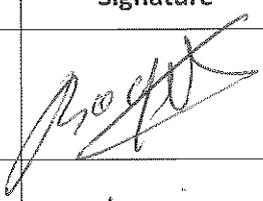
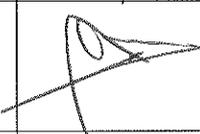
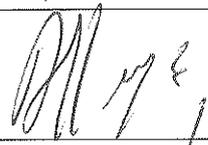
9. Journal municipal 1^{er} semestre 2016

Il sera distribué la semaine prochaine.

10. Questions diverses

- La famille Fite souhaite acheter les quatre terrains communaux de Pigerolles, ils feront prochainement un courrier officiel.
- Les domaines doivent être relancés pour l'estimation de l'ancienne gendarmerie, un panneau « à vendre » sera posé. L'agence immobilière sera invitée. Josy Olivier propose de créer une commission santé. Tous les conseillers étant concernés, ils participeront aux réunions et viendront selon leur disponibilité.
- Jean-Jacques Ferrero rappelle qu'ils doivent rencontrer la MSA avec Dominique Gueytte.
- Réunion sur les petites cités de caractère mercredi 29 juin à Serres, Jeannine Geneix et Josy Olivier iront.
- Remerciements de la fondation du patrimoine, de l'association Bien vivre entre Aygues et Buëch. La navette emmène quelqu'un de Rosans pour les ateliers organisés par l'association.
- Remerciements de l'Abbé Mbogba pour les travaux dans le logement de la cure, la fête patronale aura lieu le 24 juillet.
- Josy Olivier a reçu deux personnes du parc régional et de l'association Aventic, vendredi 8 juillet, dans la salle du grand pré, ils présenteront le co-working, tout le monde est invité. Ils ont un projet pour le 2^{ème} étage de la Maison des énergies.
- La poste avait proposé d'aider la commune à numéroter les rues. Pour 285 adresses à traiter, elle propose un devis de 2 241 € TTC. La réponse est non.
- Monsieur Lesbros avait demandé la salle Saint Arey pour une exposition mais faute de suffisamment de bénévoles, il annule sa réservation.
- Monsieur Lesbros a fait un courrier au nom des propriétaires de la rue de la terrasse pour qu'un réseau d'eaux usées soit créé. Ce nouveau réseau devra rejoindre celui situé devant la maison de Monsieur Ferrand. L'étude du centre bourg est à reprendre, Pierre Michel leur répondra.
- Josy Olivier a reçu avec Lionel Tardy une conseillère régionale déléguée aux parcs régionaux, DICI TV, Gilberte Bremond, Henriette Martinez. Monsieur Passeron a été agréablement surpris par le village.
- Un mail a été envoyé par un couple intéressé par la reprise du Clos du Rosanais. Ils ont plusieurs projets et plusieurs demandes (licence, achat du terrain communal où les garages étaient prévus, petit camping, etc.). Pierre Michel note qu'en zone Ub la création d'un camping ne sera pas possible.
- Chantal Boget demande où en est l'achat des terrains Oddou et Paulat. C'est en cours.
- Jeannine Geneix précise quelques points des festivités, 13 juillet place de la tour, 9 juillet, bal des pompiers et concert des « gaillard d'avant ».
- Annie Ponson informe qu'elle a dû nettoyer la salle polyvalente avec une autre bénévole après l'occupation du 3^{ème} âge (miettes de gâteaux, boue).
- Nadège Cettour demande si les cours de judo seront reconduits pour les enfants à la prochaine rentrée. Il est rappelé que cette activité coûte environ 65 € de l'heure à la mairie.

La séance est levée à 11 h 15.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		BOGET Chantal	Secrétaire de séance	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X		GENEIX Jeannine	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X		HUGUES Annie	X	
GUEYTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé, procuration à Josy Olivier		PACAUD Didier	X	
CETTOUR Nadège, 4 ^{ème} adjointe	X		PONSON Annie	X	
BESSIERE Jean-Claude	X		TARDY Lionel	Absent excusé	